

**M A I R I E**  
**DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

-----  
**C O N S E I L M U N I C I P A L**

**S E S S I O N O R D I N A I R E**  
-----

**COMpte RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2016**  
-----

**Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs SUREAU, LEBRUN, CONGNARD **Adjoint**s et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, CRÉPEL, ESNAULT, DRIANCOURT, et BILLIET **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame LEMAIRE Hélène

**PROCURATION** : Madame PERTUISEL à Monsieur DRIANCOURT, Monsieur BRISSAUD à Monsieur BOUTIN, Madame LAMISSE à Madame BOZDEMIR, Monsieur CRASNIER à Madame CONGNARD, Madame TEMPLÉ à Monsieur BILLIET pour voter en leurs noms.

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Madame PIEAU et Messieurs DUCHEMIN, NACHURY et PEREYROL

**SECRÉTAIRE** : Monsieur PÉNARD

**1 - APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2016**

Monsieur DRIANCOURT précise que la date de fermeture du camping pour l'année 2016 n'a pas été validée et que la question de la gestion du camping pour 2016 n'a pas été évoquée dans le compte rendu.

**2 - BILAN CAMPING SAISON 2015 ET TARIFS 2016 ET DATES D'OUVERTURE 2016.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de fixer la date d'ouverture du camping municipal au 1<sup>er</sup> mai 2016,
- décide de faire appel à un prestataire extérieur pour la gestion du camping pour l'année 2016 sous la forme d'une convention d'expérimentation pour une année,
- adopte les redevances journalières à percevoir à partir de 2016 sur notre terrain de camping telles qu' exposées dans le tableau ci-dessous,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à l'exécution de cette décision.

DÉSIGNATION DROITS SÉJOUR ET DIVERS	TARIF 2016	
	MAI-JUIN- SEPTEMBRE	JUILLET AOUT
<p><b>- Forfait journalier</b> 1 ou 2 personnes, 1 voiture (maximum 2 installations par emplacement et du même foyer)</p> <p><b>- Personne supplémentaire, par jour</b> Enfant à partir de 4 ans</p> <p><b>- Colonies de vacances et centres aérés (adulte ou enfant y compris emplacement)</b></p>	6,55	8,25
<p><b>- Garage mort</b> installations laissées sur place sans occupation plus de 48 h, par jour (maximum 2 installations par emplacement et du même foyer)</p>	2,40	2,85
<p><b>- Electricité, par jour</b></p> <p><b>- Forfait mensuel partiel pour 4 personnes maximum</b> 4 jours garage mort - 3 jours occupés (Fixation obligatoire des jours de présence, sans changement possible dès le début du mois. En cas de non respect il sera appliqué le tarif normal)</p> <p><b>- Forfait mensuel</b> pour 2 personnes ou camping car pour 4 personnes</p>	2,70 87,00 163,40 201,55	3,25 104,50 203,60 308,60
<p><b>- Forfait saison, payable mensuellement :</b> pour 2 personnes pour 3 personnes pour 4 personnes (Le non paiement d'une mensualité entraîne l'application du tarif normal à partir du 1er jour).</p> <p><b>- Camping car (par véhicule, quel que soit le nombre de personnes)</b> sur camping sur l'aire</p>	620,80 726,90 838,35 8,15 5,15	

- **garantie** : Chèque de caution de 150 €  
Carte identité ou carte grise

### **3 - SUVENTIONS 2016**

- approuve le tableau récapitulatif des demandes de subventions pour lesquelles la commission a émis des propositions pour 2016.

- dit qu'il convient de rajouter la somme de 1 000 € à l'association O.M.C.L. destinée à la participation de la commune pour la réalisation d'un livre intitulé " Châteauneuf, terre d'accueil".

Nom des associations	2016		
	Demande reçue	Nbre élèves	€
A.D.M.R.	X		2 250,00 €
Bibliothèque "L'attire-lire"	X		400,00 €
C.C.A.S.	X		4 000,00 €
Challenge communal Boule de fort LA JOIERIE	X		180,00 €
Collège Jacques Prévert F.S.E. (Foyer Socio-éducatif)	X		500,00 €
Collège St François (ASEP : Association Séronnésienne d'Education Populaire)	X		300,00 €
Conjoints survivants (ex. Veuves Civiles)	X		90,00 €
Com'elle dit Théâtre	X		90,00 €
E.N.V.O.L.	X		180,00 €
École Marcel PAGNOL Classe découverte	X		600,00 €
École ST JOSEPH Classe découverte	X		250,00 €
École STJOSEPH Garderie (O.G.E.C.)	X		1 700,00 €
Ensemble Vocal des deux rives	X		200,00 €
Les Amis des Fontaines	X		600,00 €
Ligue Départementale contre le Cancer	X		90,00 €
Morgane Ange d'Amour	X		90,00 €
O.M.C.L.(fonctionnement + exceptionnelle)	X		5 000 + 7 000 €
O.M.S. (fonctionnement + exceptionnelle)	X		9 000 + 1000 €
SOLAÉ	X		90,00 €
SOLIPASS	X		1 500,00 €
TEAM ADOS Foyer des jeunes	X		600,00 €
TURNA	X		90,00 €
A.S.S.C (fonctionnement + exceptionnelle)	X		200 + 200 €
<b>TOTAL</b>			<b>36 200,00 €</b>

### **4 - ÉLECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

La démission de Monsieur DUCHEMIN n'ayant pas été signifiée par les services de l'Etat, ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **5 - ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal propose d'admettre en non-valeur la somme ci-après, à savoir : 699,97 € représentés par des créances dont le montant est inférieur au seuil de poursuite ainsi que pour un montant de 82,80 € liés à la notification de l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire établie au nom de FERÉY Sébastien et Anne-Sophie.

### **6 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VALIDATION COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal adopte le rapport du compte de gestion du service public d'assainissement collectif de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe pour l'année 2015. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

## **7 - ADOPTION OPÉRATION RÉNOVATION THERMIQUE SALLES DE LA CIGALE ET ÉCOLE MARCEL PAGNOL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour les travaux concernant l'école Marcel Pagnol, et par 10 voix pour et 4 voix contre pour les travaux concernant la salle de la Cigale : autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération adoptant les opérations de rénovation énergétique concernant la salle municipale de la Cigale pour des travaux de menuiseries et d'isolation ainsi que pour l'école Marcel Pagnol concernant des travaux de menuiseries et de chauffage.

## **8 - FONDS DE CONCOURS S.I.E.M.L.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'octroi d'un fonds de concours au SIEMML d'un montant de 437,97 €HT correspondant aux travaux de réparation de l'éclairage public intervenus " allée des Tourterelles, avenue Charles De Gaule, rue Albert Blanchoin, rue de la Gare et square des Fontaines ",
- décide l'octroi d'un fonds de concours au SIEMML d'un montant de 310,91 €HT correspondant aux travaux de réparation de l'éclairage public intervenus " allée des Chardonnerets ".

## **9 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de valider les demandes présentées à la commission des affaires scolaires et pour lesquelles celle-ci a émis un avis favorable.

## **10 - QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une visite des bâtiments de l'ancienne usine ALD est programmée le samedi 02 avril à 14h.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur ESNAULT pour le travail effectué sur la friche devant le bâtiment de la chocolaterie MATHEZ.
- Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil un courrier de Monsieur le Premier Ministre concernant les attentats survenus en Belgique. Monsieur le Maire propose de mettre le drapeau de la Belgique à coté du drapeau français sur le fronton de la mairie.
- Monsieur BILLIET informe les membres du Conseil de la prochaine plantation de cerisier sur le terre plein à l'entrée du Bois du Lattay.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.